

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Total :** 58 L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi neuf avril, s'est assemblé à la Maison des Arts et de la Culture, 12 rue Rocheau à Epinay-sous-Sénart (91860) sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents :** 47 Nathalie ALCARAZ, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Gaëlle BOUGEROL, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Nicole LAMOTH, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Fula MESIKA, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOU, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT
- Représentés :** 9 Nicolas ALLEOS donne pouvoir à Thomas CHAZAL, Taoufik BOUCHAL donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI, Christel CASSATA donne pouvoir à Michaël DAMIATI, Christophe CHARDEY donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Olivier CLODONG, Marie-Françoise DUSSAUD donne pouvoir à Sylvain PAQUET, Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Gaëlle BOUGEROL, David FÉROT donne pouvoir à Maxence MAHEN, Bilal LAOUFI donne pouvoir à Aouicha TRAORE
- Absents :** 2 Claudia DE CAMPOS, Typhaine DESBOIS-BOUBY

DCC-2026-029

SECRETAIRE DE SEANCE
Clément VEYRAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/04/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DELIBERATION

DCC-2026-029

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7-2 L5211-1, L5211-6, L5211-9 et L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'accord local du 31 août 2025 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à 58,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération n°2026-021 du 2 avril 2026, fixant la composition du Bureau communautaire à 13 vice-présidents et 5 conseillers délégués en plus du Président,

VU les délibérations n°2026-020 et n°2026-022 du 2 avril 2026 relatives à l'élection des 13 vice-présidents et de 2 conseillers délégués,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire les trois conseillers délégués complétant la liste des membres du Bureau communautaire,

CONSIDERANT les candidatures pour chaque poste de conseiller délégué membre du Bureau :

Pour le 3^{ème} conseiller délégué : Mme DE CAMPOS et M. GAUDEAU

Pour le 4^{ème} conseiller délégué : Mme DE CAMPOS et M. ROUSSET

Pour le 5^{ème} conseiller délégué : Mme DE CAMPOS et M. DOHIN

Le Conseil communautaire procède au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés à l'élection des trois derniers membres du Bureau.

Le Bureau Communautaire consulté,

Article 1^{er} : Pour le poste de 3^{ème} conseiller délégué
Le résultat suivant a été établi au 1^{er} tour de dépouillement

Nombre de bulletins dans l'urne	56
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletin nul	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

M. Pierre-Valéry GAUDEAU ayant obtenu **37** voix, donc la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} conseiller délégué.

Article 2 : Pour le poste de 4^{ème} conseiller délégué

Le résultat suivant a été établi au 1^{er} tour de dépouillement

Nombre de bulletins dans l'urne	56
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletin nul	1
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

M. Laurent ROUSSET ayant obtenu **37** voix, donc la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} conseiller délégué.

Article 3 : Pour le poste de 5^{ème} conseiller délégué

Le résultat suivant a été établi au 1^{er} tour de dépouillement

Nombre de bulletins dans l'urne	56
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletin nul	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Monsieur Nicolas DOHIN ayant obtenu **38** voix, donc la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} conseiller délégué.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Signé électroniquement par :

François DUROVRAY

Date de signature : 23/04/2026

Qualité : Président